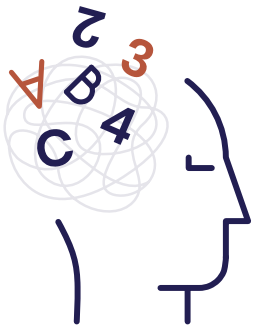


# INCAPACITÉS LIÉES À L'APPRENTISSAGE, 2022



En 2022, **5,6 %** des Canadiens et Canadiennes (soit plus de **1,6 million** de personnes) de 15 ans et plus avaient une incapacité liée à l'apprentissage<sup>1</sup>.

**Proportion de personnes au Canada ayant une incapacité liée à l'apprentissage, selon le groupe d'âge**

**9,2 %**

15 à 24 ans

**6,0 %**

25 à 44 ans

**4,6 %**

45 à 64 ans

**4,1 %**

65 ans et plus



**Les femmes+ (5,9 %)** étaient plus susceptibles que **les hommes+ (5,2 %)** d'avoir une incapacité liée à l'apprentissage<sup>2</sup>.

Les aides, les appareils ou les technologies fonctionnels le plus souvent utilisés par les personnes ayant une incapacité liée à l'apprentissage :

**18 %**

**Aides à l'écriture et à l'orthographe**



**13 %**

**Équipement d'enregistrement ou de prise de notes**



**Moins du quart (24 %)** des étudiantes et étudiants ayant une incapacité liée à l'apprentissage étaient inscrits à **l'école à temps partiel**<sup>3</sup>. Parmi ces derniers, la moitié (**50 %**) étudiaient à temps partiel en raison de leur incapacité liée à l'apprentissage ainsi que d'autres types d'incapacité qu'ils pourraient avoir.

Principales mesures d'adaptation dont les étudiants et étudiantes ayant une incapacité liée à l'apprentissage avaient besoin et qu'ils ont reçues pour leurs cours



**Plus de temps pour passer des tests ou des examens**

**27 %**



**Ordinateur, ordinateur portable ou tablette muni de logiciels ou d'applications spécialisés**

**13 %**



**Salle de réflexion ou salle sensorielle**

**10 %**



**52 %** des Canadiens et Canadiennes **de 25 à 64 ans** ayant une incapacité liée à l'apprentissage avaient besoin d'une ou de plusieurs mesures d'adaptation en milieu de travail<sup>4</sup>.

Les personnes de **25 à 64 ans** ayant une incapacité liée à l'apprentissage plus sévère étaient plus susceptibles d'avoir besoin d'une mesure d'adaptation (**67 %**) que celles dont l'incapacité était moins sévère (**36 %**).

1. L'Enquête canadienne sur l'incapacité vise les Canadiens et Canadiennes de 15 ans et plus dont les activités sont limitées en raison d'un état ou d'un problème de santé à long terme.
2. La catégorie « femmes+ » comprend les femmes ainsi que certaines personnes non binaires, tandis que la catégorie « hommes+ » comprend les hommes ainsi que certaines personnes non binaires.
3. Comprend les étudiantes et étudiants de 15 ans et plus qui fréquentent actuellement ou qui ont récemment fréquenté une école, un collège, un cégep ou une université.
4. Les mesures d'adaptation en milieu de travail peuvent comprendre des chaises spéciales, un soutien dorsal, des postes de travail modifiés ou ergonomiques, du soutien humain, des aides techniques, des ordinateurs munis d'un logiciel spécialisé ou d'autres mesures d'adaptation, des aides à la communication, ou encore des ascenseurs, des toilettes ou un transport adapté.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2022.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

Numéro au catalogue : 11-627-M | ISBN : 978-0-660-73055-4